Province
de Hainaut.

Exécution des Arrêtés de Sa Majesté
du 10 Avril 1815 et 15 Septembre 1824.

Plan particulier

d'une partie de terrain appartenant à l'Etat
et aliénée en faveur des Sieurs Abrassart et Thierry.

Canal
de Mons à l'Escaut.

Bief
entre Jemmape et Quaregnon.

La Commune de Jemmape.

Fontaine l'Evêque.

Contrefossé projeté.

Marie Thérèse Bourlet.

Abrassart & Thierry.

24.^m 00

35.^m 60

21.^m 60

7 Perches 97 aunes.

Atelier de l'écluse.

Jean Goffint.

Ecluse de Jemmape.

Canal.

Dérivation.

Vu par l'Ingénieur en Chef du Waterstaat
de la Province de Hainaut.
Mons, le 8 Xbre 1824.

Vu par le Gouverneur de la Province
de Hainaut.
Mons, le

Le présent plan d'une partie de terrein concédée
contenant Sept Perches quatrevingt dix Sept aunes, Fait et
dressé par l'Ingénieur de l'Etat soussigné.
A Mons, le 2 Décembre 1824.

De Hauteur

Echelle de 2 Lignes pour 1 aune.

n 9 8 7 6 5 4 3 2 1 10 20 30 40 50 aunes

1984/688

XIX/836

Jemappes 21